

Bulletin mensuel n° 50
14 octobre 1998

Editorial

Non, le ministre n'est pas sourd...

Le temps des engagements est venu ...

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 50

Directeur de la publication :

Michel LE BOHEC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Il nous a sans doute entendus et, pour partie, déjà répondu. Lorsque nous croisons sa formule à l'emporte-pièce " les inspecteurs, qu'ils inspectent ", le rapport PAIR et les projets actuels de réorganisation des académies, nous découvrons la ligne de force que nous attendons en réponse à notre question : quelles missions pour les inspecteurs ?

Pour notre ministre, la fonction fondamentale des inspecteurs relève du domaine pédagogique.

A l'évidence, il nous invite à une plus grande présence dans les différents établissements. Cette présence marquée des inspecteurs sur le terrain de la formation ne constitue pas entre le ministre et nous un point de désaccord.

Mais nous savons qu'il existe, à côté de nos actes strictement pédagogiques dans les établissements, d'autres actes qu'il nous faut conduire pour assurer le bon fonctionnement et l'évolution du système éducatif.

Ces actes se rapportent aux validations des formations (examens), aux recrutements et à la formation des personnels de l'Education, à l'orientation des élèves, à l'évolution des structures scolaires, ...

Les inspecteurs peuvent-ils se dégager de ces missions ? Si tel était le cas, d'autres devraient les assurer.

Où se trouve la ligne de séparation entre le pédagogique et l'administratif ?

Bien difficile à préciser, ces volets étant très imbriqués, les traiter séparément pourrait conduire à une perte d'efficacité.

Préparons-nous cependant à suivre la demande du ministre, préparons-nous à être, jour après jour, dans les établissements, sans pour autant refuser de répondre aux missions que le Recteur nous confierait explicitement.

Ce n'est ni réaliste, ni applicable me direz-vous.

Si cela est vrai, il faut très vite le démontrer afin que, demain, ce ne soit pas l'ensemble du système éducatif qui soit en déshérence.

Michel LE BOHEC
12 octobre 1998

AGENDA

19 septembre

* Réunion section académique d'ORLEANS-TOURS (M. CRUCHET)

21 septembre

* Réunion SI.EN-FEN / Val-de-Marne (M.-P. COLLET – M. LE BOHEC)

22 septembre

* Réunion section académique de CLERMONT-FERRAND
(P. ROUMAGNAC)
* Assemblée nationale/ Rencontre de parlementaires
(M.-P. COLLET – M. LE BOHEC)

23 septembre

* ESPEMEN / POITIERS / Rencontre avec IEN et IPR-IA stagiaires
(M.-P. COLLET – M. LE BOHEC – P. ROUMAGNAC)
* Réunion bureau académique POITIERS

24 septembre

* MEN / Audience auprès de M. CYTERMANN - directeur adjoint du
Cabinet de Cl. ALLEGRE
(M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)

28 septembre

* MEN / CAPN siégeant en formation disciplinaire
(M. LE BOHEC – M. LEVEQUE – M. MARUCELLI – J.- Cl.
QUEMIN) – Préparation, le matin, rue Lalande.

28 septembre - 2 octobre

* BRUXELLES / Stage FEN " *Connaissance des Institutions et des politiques européennes* "
SI.EN représenté par G. HOIN (Responsable académique /
AMIENS)

29 septembre

* Réunion groupe de travail " Historique du syndicat "
(M. LE BOHEC – M. CRUCHET – M. MARUCELLI)

30 septembre

* Réunion section académique de LILLE (R. HASIAK)
* Réunion section académique de RENNES (M. LE BOHEC)
* Réunion section académique de BORDEAUX
(D. GAUCHON – B. LESPEL – M. RIBEYROL)

1^{er} octobre

* Rencontre avec FEN / Seine-Saint-Denis et représentants de la Mairie
de Bondy – Prise de contacts, réunion de travail, en prévision du Congrès
SI.EN (30 et 31 mars 99) - (M.-P. COLLET et R. HASIAK)

2 octobre

* Observatoire National de la Sécurité des Etablissements scolaires /
Commission " Accidents " (P. ROUMAGNAC)

5 octobre

* Bureau National
* MEN / Audience auprès du Directeur des Affaires financières
(M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – M. CRUCHET – B. LESPEL –
P. ROUMAGNAC)

6 octobre

* Conseil syndical

7 octobre

* Bureau National
* Rencontre avec une délégation de l'Association nationale des
Conseillers pédagogiques (J.-M. CAUDROIT – J.-P. LAURENT - Cl. PERI-
GNON) / (M. LE BOHEC – P. ROUMAGNAC)

12 octobre

* FEN / Exécutif fédéral national (M. LE BOHEC)

13 octobre

* FEN / Comité d'orientation de la recherche sur l'Illettrisme.
Participation de Y. TENNE, Responsable académique / ROUEN, au titre
du SI.EN.

Hommage

Simone PETIT

Notre collègue, Simone PETIT n'est plus. Elle nous a quittés le 2 septembre dernier. Elle aurait donc eu 93 ans le 15 octobre. Elle était, sauf erreur, la doyenne de notre syndicat auquel elle est restée d'une totale fidélité du début de sa carrière à sa mort.

J'avais fait sa connaissance en 1965 à mon arrivée à Lisieux, dans le Calvados, où elle exerçait les fonctions d'inspectrice des écoles maternelles depuis déjà 20 ans.

Sa carrière a été, à son image, d'une grande simplicité et d'une totale fidélité.

Institutrice puis directrice d'école maternelle à Aubervilliers, alors en Seine-et-Oise et maintenant en Seine-Saint-Denis, de 1927 à 1945, elle avait, au fil de sa carrière d'enseignante, réussi brillamment à divers certificats de licence (littérature française, géographie, histoire moderne et contemporaine, psychologie), lui permettant d'être titulaire d'une licence libre de lettres, et passé en 1942 le Certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles avant d'être nommée inspectrice pour les deux départements du Calvados et de la Manche (les I.D.E.M. de l'époque étaient rares !). Sa tâche fut particulièrement rude dans ces deux départements où la guerre avait accumulé les décombres ! Il fallait reconstruire, réorganiser, au prix de mille et une difficultés. Ce n'est qu'à partir de 1964 que la Manche était confiée à une autre collègue et qu'elle n'exerça plus ses talents que pour le seul département du Calvados et, ce, jusqu'en 1971, date de sa prise de retraite. Elle était, depuis, restée fidèle à ce département normand où elle vivait une retraite tout à la fois calme et toujours studieuse.

Je lui ai rendu à Caen, depuis mon départ du Calvados en 1976, plusieurs visites, trop rares au demeurant, mais nous correspondions toujours, tant à titre syndical qu'à titre personnel.

Je garde d'elle le souvenir d'une collègue charmante, d'une vive intelligence, d'une réelle sensibilité, d'une très grande humanité, et d'un immense dévouement, et je reprends à mon compte les termes d'un article paru dans *L'Ecole maternelle française* de novembre 1961 sous la signature d'une inspectrice générale de l'époque : " *partout transparait, dans l'œuvre qu'elle a accomplie, la même volonté de simplicité, de sobriété, de sincérité, de clarté qui est sa marque propre* ".

Elle était d'une infinie discrétion et, sans doute, aurait-elle souhaité que l'on ne parlât point d'elle.

Mais notre syndicat et les collègues les plus anciens du Calvados, à la demande et avec l'accord desquels j'évoque sa mémoire, ne pouvaient pas ne pas rendre hommage à cette collègue, aujourd'hui disparue, à la personnalité si attachante.

Que ceux qui la touchaient de près, sa conseillère pédagogique, Mademoiselle Delaunay, en particulier, qui s'est beaucoup occupée d'elle, sachent que nous gardons de **Simone PETIT** l'image d'une collègue pour laquelle nous éprouvons une vive sympathie, un grand respect et une profonde admiration.

Michel CRUCHET

Sommaire

Conseil syndical du 6.10.98	pages 4 à 9
Liste d'aptitude IPR-IA 98	page 10
Simulacre d'évaluation	page 11
Du silence et du fracas ...	page 12
Vers un 3ème temps éducatif	page 13
En temps et en heure ...	page 14
Nos positions	page 16



DISPOSITIF D'ACTION

Lancé par le SI.EN-Fen à la suite du Conseil Syndical du 06/10/98 et du Bureau National du 07/10/98

1. Objectifs

Nous attendons

- l'accès au 818 NM pour tous les IEN actuellement en fonction
- une reconnaissance concrète de l'égalité de dignité de tous les inspecteurs dans l'éducation nationale
- l'ouverture de négociations sur la réforme du système éducatif et sur le corps unique d'inspection

2. Lettre au ministre et demande d'audience pour concrétiser ces objectifs (voir page 9)

3. Dès maintenant,

poursuite des actions déjà engagées en accord avec le Bureau National et rencontre avec les élus (parlementaires et représentants de l'association des maires de France) afin qu'ils posent au ministre la question écrite suivante :

Monsieur le Ministre,
Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale souhaitent que vous rencontriez personnellement leurs représentants syndicaux (SI.EN-Fen) afin d'engager une négociation concernant la réforme du système éducatif et leur revalorisation.
Pouvez-vous m'éclairer sur votre volonté en la matière ?

4. Le Bureau National du 25 novembre 1998

prendra acte de la volonté du ministre. Dans le cas où ce dernier n'aurait pas répondu à notre attente, nous engagerons l'action suivante, que chaque secteur déclinerait concrètement :

PRESENCE QUOTIDIENNE SUR LE TERRAIN
(école, collège, lycée, CFA, CIO, EREA, IMP-Pro, université, CRDP, CDDP...)

NON - IMPLICATION,
sauf convocation signée du recteur,
DANS TOUTE AUTRE FORME DE TRAVAIL,
y compris le travail de bureau.

Faites remonter dès maintenant vos propositions concrètes concernant cette action.

CONSEIL SYNDICAL du 6 octobre 1998

Président : M. MARUCELLI Secrétaires : F. GROSBRAS – M. LEVEQUE

Ouverture par le Secrétaire général, Michel LE BOHEC

Nous sommes dans une période importante et délicate face à un ministre qui, pour éviter la co-gestion, ne facilite pas la communication avec les syndicats.

1. Quelles sont nos demandes ?

Nous avons exprimé à plusieurs reprises, très explicitement, où nous voulons aller.

Sur le plan de notre carrière

- Nous aspirons à une égale reconnaissance des corps d'inspection, ce que nous exprimons par " un corps unique d'inspection aux missions diversifiées dans le respect du champ professionnel de chacun ".

- Nous demandons, pour le prochain Budget, que soit concrétisé l'accès de tous au 818 NM, c'est-à-dire la fin de la classe normale IEN au 818 NM et la hors-classe à l'échelle lettre A. La modification indiciaire de la classe normale devra avoir des répercussions sur la situation des collègues retraités (cela implique la disparition de l'indice 731 NM de la grille indiciaire).

- Nous demandons qu'immediatement les collègues proches de la retraite accèdent à la hors-classe. La CAPN de décembre sera pour nous révélatrice des intentions du ministre à notre égard.

Sur le plan de notre métier

Alors que la réorganisation des académies se met en place dans six académies expérimentales, une inflexion de nos fonctions est possible.

Va-t-il s'agir d'une sublimation des corps d'inspection conduisant à des inspecteurs éthérés sans aucune prise sur le réel, ou bien d'un renforcement des possibilités d'action par la mise en place d'un travail collégial entre inspecteurs

de différentes spécialités ? Va-t-on pouvoir, en responsabilité, procéder à une véritable évaluation des établissements et participer à la mise en œuvre et au suivi des réponses qui en découleront ? Quel niveau de territorialité cela implique-t-il ?

Les inspecteurs, IEN et IPR-IA, ont, au sein du SI.EN-FEN, des propositions, des attentes, des exigences. Ils demandent au ministre de rencontrer leurs représentants afin qu'un dialogue constructif puisse s'instaurer.

2. Qui sommes-nous ?

Nous ne sommes pas le SNPIEN-FSU pour qui il existe une différence de nature entre les inspecteurs IEN et IPR-IA et qui, de

ce fait, prône des déroulements de carrière différents.

Ce syndicat abrite sous son toit le SNIPRIA (syndicat composé pour une large part d'anciens IEN, anciens DEN devenus IPR-IA par liste d'aptitude) qui, opposé au corps unique demande la limitation à 25% du recrutement par liste d'aptitude.

Nous ne sommes pas le SNPIEN, ce syndicat que nous n'avons pas vu engager le moindre début d'un commencement d'action en 1997-98. Ce syndicat dont le représentant nous apparaît d'une discrétion exemplaire en CAPN, quand il y est présent.

Nous sommes le SI.EN-FEN

Nous défendons, avec la FEN, les valeurs républicaines de démo-

cratie, de citoyenneté qui prennent corps dans une éducation réellement nationale.

Nous défendons au sein de notre système éducatif la reconnaissance de notre engagement professionnel, la reconnaissance de l'égale dignité des inspecteurs quels que soient leurs champs d'intervention.

Nous défendons la cohérence du système qui veut qu'à un traitement similaire des corps enseignants corresponde un traitement similaire des corps d'inspection.

Et, pour cela, nous agissons.

Tout au long de l'année 1997-1998 et depuis la rentrée, nous avons essayé d'établir un dialogue avec le ministère. Cela s'est traduit par de multiples audiences, que ce soit au Cabinet de Ségolène ROYAL, à la DPATE, auprès de M. GEISMAR ou, depuis août, auprès de M. CYTERMANN, directeur adjoint du Cabinet de Cl. ALLEGRE.

Les actions que nous avons menées, les audiences auxquelles nous avons participé ont, selon nous, conduit le ministère à comprendre et à reconnaître les anomalies de la carrière des IEN et leur très fort mécontentement.

Il est moins certain que le ministère ait une connaissance précise de la réalité de nos fonctions et de leur impact sur la marche et l'évolution du système éducatif.

Ce Conseil syndical devra nous dire si nous devons nous résigner et accepter toutes les anomalies de notre situation, ou si nous devons aller plus loin et plus fort dans l'action.

Devons-nous engager de nouvelles actions de blocage ? Devons-nous mieux valoriser notre engagement professionnel ? ou encore, mener les deux à la fois ?

Rappel historique des avancées obtenues

1990 Nouveau statut
- Hors classe IEN à 30% du corps

1993 Protocole LANG 1993 -> 1996
- Passage progressif hors classe à 35% du corps ;
- Avancement d'échelon à rythme unique ;
- Critères de mobilité élargis.

1996 Plan DURAFOUR 1996-2000
Plan d'accès par liste d'aptitude au corps des IPR-IA à hauteur de 45% des recrutements, concernant 240 collègues en 5 ans.

1998 Prise en compte de l'avancement d'échelon dans leur corps d'origine pour les stagiaires.
Aménagement d'une hors-classe IPR-IA, avec accès à l'échelle lettre B.

Septembre 98

Assurance donnée par M. CYTERMANN de l'intégration des stagiaires à l'indice d'origine lorsque celui-ci est supérieur au 731 NM. Mesure applicable dès la rentrée 1998.

Nous agissons

Rentrée 1997

Blocage des sorties scolaires.

Les textes ne précisait pas la responsabilité des IEN. Ils ont évolué : l'IEN formule un avis sur le projet et l'organisation pédagogiques.

Novembre 1997

Blocage des Comités locaux d'Education.

Novembre 1997

Le SI.EN refuse de cautionner l'arbitraire des passages à la hors-classe et quitte la C.A.P.N.

Janvier 1998

Consigne d'implication dans les C.L.E. dans la mesure où cela est compatible avec nos charges de travail (nous attendons toujours des textes plus explicites).

Janvier 1998

Non-participation à l'enquête sur l'absentéisme des enseignants dans les établissements du secondaire.

Fin mars 1998

Mme la ministre déléguée ne tient pas l'engagement pris lors de l'audience du 4/12/1997. Aucune réponse n'est apportée à nos revendications.

Le SI.EN-FEN s'engage dans un processus d'actions de longue durée.

Avril 1998

Non-contribution à la mise en place de l'enseignement d'une langue étrangère en CM1/CM2 par les aides-éducateurs ou les intervenants extérieurs.

Semaine du 27-30 avril

Centrage sur nos missions fondamentales.

Mai 1998

Non-participation à la mise en place de la semaine des parents.

Campagne d'information et de médiatisation

- Rencontres avec les recteurs, les préfets, les élus ;
- Courrier aux recteurs à propos de l'utilisation de nos véhicules personnels ;
- Blocage des C.L.E.
- Non-réponse aux convocations des DAET lorsque celles-ci ont un caractère hiérarchique ;
- Inspection des personnels d'information et d'orientation.

Rentrée 1998

Non-utilisation de nos véhicules personnels.

Interventions

des Responsables académiques

Bernard LEHALLE NANCY-METZ

L'expérimentation : elle porte sur un bassin dans le département de la Meurthe-et-Moselle et va débiter, les jours prochains, après la nomination de l'I.A.

Administration : de nombreux changements ont été opérés : Secrétaire général, I.A., etc. ...

Vie syndicale : les consignes du Bureau National sont peu suivies depuis la rentrée. Des réunions départementales et de secteur doivent se tenir dans les jours prochains pour définir un plan d'action. Le taux de syndicalisation est bon malgré l'augmentation des cotisations.

Relations avec le recteur : le recteur a réuni les IEN ET, IO et les IPR-IA. Il a annoncé la création d'un bureau des établissements et sa volonté de procéder à des audits dans le bassin d'expérimentation. Le rôle des corps d'inspection dans le cadre de la nouvelle expérimentation reste flou.

Jean-Pierre MARTIN MONTPELLIER

Les IEN de l'académie sont déçus par l'apathie du Bureau National au moment où il est nécessaire de négocier avec le ministère concernant notre devenir.

Le ministère veut-il la suppression de notre corps ? Il est important que les différents syndicats et les non-syndiqués soient unis dans les actions à venir.

Nous attendons du B.N. qu'il consulte dans un délai bref tous les IEN (syndiqués et non syndiqués) afin de définir des axes de négociation avec le ministère sur l'évolution de nos missions et nos fonctions définies par le statut de 1990.

Aujourd'hui, nous devons réfléchir au devenir de celles-ci.

Si nous pouvons concevoir un glissement de l'inspection vers l'évaluation des systèmes et des personnels, que devient notre fonction administrative liée à la territorialité ?

Par ailleurs, à l'heure où les IUFM vont gérer formations initiale et continue, comment se positionner quant à la formation, le suivi des P.E., les concours et les examens ?

Nous voulons une démarche forte du B.N. vers le ministère sur l'évolution de nos missions et fonctions.

Nous devons engager des actions afin que le ministère nous prenne réellement pour des interlocuteurs et non des enregistreurs de rendez-vous donnés et sans cesse ... reculés.

L'action la plus efficace à engager est le blocage de la carte scolaire en utilisant aussi la puissance de la FEN et tout particulièrement du S.E. Pour cela, il faut que le B.N. prenne la mesure de toutes les pressions et des stratégies de contournement que pourra utiliser la hiérarchie. Des procédures claires, applicables par tous, doivent être développées.

Il est bien entendu que la reconnaissance financière, le passage dans le corps des IPR-IA, font partie des enjeux de ces négociations, mais il faut stopper les revendications corporatistes et uniquement salariales. Il faut que nous définissions nous-mêmes notre devenir.

" La revalorisation de notre fonction, c'est la reconnaissance de l'école primaire à égalité des autres établissements ".

Nous voulons que le B.N. nous entende haut et fort. Les collègues syndiqués au SI.EN-FEN mettent en suspens leur cotisation et attendent un engagement réel. Des collègues évoquent la création d'une coordination départementale et académique.

Didier DETALMINIL ROUEN

La syndicalisation est en hausse dans l'académie mais les collègues attendent des mots d'ordre clairs.

Les actions engagées sont : le blocage des C.L.E., la sensibilisation des élus, la non-participation au stage des directeurs. Pour ce qui est de " la voiture au garage ", une semaine d'action a été décidée en septembre mais elle a été différée, compte tenu de la faible mobilisation nationale. Les collègues, dans l'ensemble, manifestent leur inquiétude et leur amertume. Leurs revendications sont catégorielles certes, mais aussi concernent notre avenir (statuts, missions,...).

Les pistes d'action possibles : poursuite du blocage des C.L.E., blocage du dossier langues vivantes, blocage de la mise en place des contrats éducatifs locaux, et, éventuellement, action touchant la carte scolaire.

En conclusion, il y a une volonté locale d'action. Les collègues sont déterminés mais ils attendent des mots d'ordre clairs, précis. Ils souhaitent une forte mobilisation nationale.

Jean-Marie PICHON RENNES

La syndicalisation est en cours. Elle devrait atteindre au moins le même niveau que l'année dernière avec poursuite de la réorganisation pour couvrir l'ensemble des départements et pour associer tous les secteurs à la vie syndicale.

Les actions proposées sont très diversement suivies. Les collègues regrettent que l'action auprès du recteur concernant l'utilisation du véhicule personnel ne fasse pas l'objet d'une continuité nationale.

L'action sur les comités locaux est assez largement suivie au niveau académique. Il apparaît que les consignes nationales n'ont pas toujours la pertinence nécessaire ou ne traduisent pas une cohérence liée à une vision claire des orientations futures du métier.

L'année 1998-1999 apparaît essentielle pour le devenir des corps d'inspection, pour l'organisation de l'évaluation des I.E.N.

Les syndiqués de l'académie souhaitent qu'il y ait un véritable P.T.A. pour rendre lisible leur évaluation et que ne soit pas abandonnée l'application de critères clairement identifiés et identifiables comme élément principal de classement pour le passage à la hors-classe ou dans le corps des IPR-IA.

Ils demandent qu'une analyse ainsi que des propositions soient faites par le syndicat concernant les missions, les aires d'intervention, les modalités d'intersection professionnelle entre les inspecteurs CCPD-IET-IIO-IPR-IA.

Le niveau des moyens de fonctionnement laissés aux inspecteurs interroge toujours et reste du domaine de l'opacité.

Dans ce contexte, un accord devrait être recherché pour marquer notre volonté d'avancer significativement. Les syndiqués de l'académie proposent l'organisation d'un rassemblement des IEN à Paris.

La multiplication des actions ne

nous semble plus être à la hauteur de l'enjeu.

Annie CAPRON REIMS

Une réunion académique s'est tenue le 9 septembre 1998 en présence de Marie-Paule COLLET du B.N.

Il n'est pas encore possible de faire un point précis de la syndicalisation qui ne devrait pas être inférieure à celle de l'an dernier.

Nous demandons instamment :

des critères clairs et objectifs pour le passage à la hors-classe et l'accès au corps des IPR-IA. Il n'est pas compréhensible que des collègues ayant une ancienneté dans la fonction et des avis très favorables ne soient pas retenus sur la liste d'IPR-IA ;

une redéfinition précise de nos missions dans le cadre du corps unique d'inspection, sans attendre les propositions du ministère.

En ce qui concerne l'action, la non-utilisation du véhicule personnel a été unanimement rejetée ; ont été décidées, dans un premier temps, des actions lisibles sur des dossiers sensibles :

ni organisation, ni participation aux comités locaux d'éducation ; pas de mise en œuvre des contrats éducatifs locaux.

Les collègues E.T. et I.O., absents lors de la réunion académique, n'ont pas encore fait connaître les mesures qu'ils comptaient prendre.

Il ne serait ni cohérent, ni crédible de lever brutalement le mot d'ordre concernant ces actions sous peine d'une désyndicalisation.

Tous les collègues demandent, de la part du B.N., des directives fortes et précises.

Bernard ACHDDOU NANTES

La syndicalisation est stable pour l'ensemble de l'académie (mais la Sarthe et la Mayenne n'ont pas de R.D.)

Pour ce qui est du suivi des consignes de rentrée :

blocage des C.L.E. effectif et à maintenir en faisant connaître aux partenaires les raisons de ce blocage ;

"voiture au garage" : consigne difficilement applicable, peu lisible, peu crédible. Cette action a cependant été médiatisée lors du premier Conseil d'IEN (presse, TV) et l'ar-

gumentaire du B.N. a été présenté.

Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu (Préfet de Région, Recteur) et d'autres sont prévues.

En ce qui concerne la suite de l'action : il faut continuer à peser dans la négociation par le maintien du blocage des C.L.E. Il faut aussi indiquer nos intentions en cas de non-proposition d'un calendrier et d'objectifs précis. La Loire-Atlantique propose de ne plus participer aux commissions paritaires et aux Conseils d'IEN : il s'agit d'une action collective, visible et gênante pour le service.

Les points forts à négocier sont :

la suppression de la hors-classe ;

la transparence des critères de passage dans le corps des IPR-IA ;

la revalorisation des indemnités, notamment de déplacement (qu'il ne faudrait pas oublier dans cette réflexion).

Pour ce qui est des suites du Rapport PAIR, l'académie de NANTES est expérimentale. Nous ne pouvons tout attendre en ce domaine d'une réflexion locale, pragmatique, même si elle est nécessaire. Nous appartenons à un corps national dont les missions et les activités doivent être globalement harmonisées. Il est nécessaire que le ministère précise ses intentions et ses objectifs.

Il est tout aussi nécessaire, même si cela est difficile, que notre syndicat précise le projet d'évolution de la fonction d'I.E.N. qu'il souhaite. A titre personnel, je pense qu'il faut ouvrir plus largement le débat à ce sujet et publier des contributions collectives ou individuelles (cf. celles de l'académie de Nantes adressées en juin au B.N.). Nous ne pouvons nous contenter d'une position attentiste et de propositions uniquement d'ordre matériel. Entre les "modèles" - actuels ou futurs - de chef d'établissement ou d'IPR-IA, il faut préciser et revendiquer ce que peut être la fonction d'un IEN CCPD, d'un IEN IO, d'un IEN ET, dans un contexte territorial et collégial. A-t-on vraiment réfléchi à ce que peut signifier une séparation entre administratif et pédagogique dans le 1^{er} degré ? L'un ne risque-t-il pas de s'autonomiser aux dépens de l'autre ? L'adjonction d'échelons administratifs locaux va-t-elle dans le sens d'une simplification et d'une meilleure transparence des procédures de décision ?

Trois points divers pour conclure :

- évolution du P.N.F. pour les

IEN ? les stages sont en majorité à public désigné ;

- gestion "en direct" des services I.A. : évolution ou dysfonctionnement ;

- inspections : comment se déterminent les priorités ?

Patrick PAIN CAEN

L'académie de CAEN se caractérise par sa très forte ruralité et un nombre significatif de postes vacants d'IEN 1^{er} degré (6 sur 32). Elle fait partie des académies expérimentales. Et de nombreux changements sont intervenus dans l'organisation et au niveau des personnels au rectorat.

La syndicalisation est d'environ 50% et la combativité des collègues est très limitée :

langues vivantes : pas de nouveaux intervenants extérieurs ni d'aides-éducateurs pour l'enseignement ;

"voiture au garage" : participation nulle à l'action ;

C.L.E. : résultats très variables selon les IEN, mais ils ont été tenus par les I.A. ;

audiences chez le Recteur ; contacts avec les élus ; médiatisation.

Les collègues restent dans l'attente - importante - du 818 pour tous. Ils s'interrogent sur l'avenir de la profession et sur les nouvelles modalités d'évaluation des IEN.

Pour l'avenir, les actions syndicales pourraient être les suivantes :

blocage de la carte scolaire ; blocage du courrier ; poursuite du blocage des C.L.E.

Jean LAVEZAC TOULOUSE

On enregistre dans l'académie un bon taux de syndicalisation, plutôt en hausse... dans un climat de grande lassitude.

La mobilisation sur les mots d'ordre d'action nationaux est faible : ces derniers sont mal compris des collègues, longuement discutés en réunion académique, soumis à vote et parfois rejetés.

Les mots d'ordre bien suivis ont été :

- le blocage des C.L.E. (malgré la levée en janvier) ;
- l'audience avec le Recteur ;
- les rencontres avec les élus.

Signe de cette lassitude, l'académie de TOULOUSE n'est porteuse d'aucune proposition, bien qu'elle partage les inquiétudes et

interrogations présentées par les autres académies.

Gaston GRARE LILLE

L'académie de LILLE connaît une bonne syndicalisation mais les collègues attendent avec impatience la revalorisation indiciaire promise. Tout en gardant la perspective du corps unique, ils attendent dans un premier temps le rééchelonnement de la classe normale (à l'indice 818) et de la hors-classe à l'échelle lettre A.

Peu de crédit a été accordé aux propositions d'action du B.N.

L'action "voiture au garage" n'a suscité qu'un haussement d'épaules. Des collègues ont regretté le caractère capricieux, velléitaire de certains éditoriaux et la légèreté de certains articles.

Confrontés à la politique déterminée du recteur, les inspecteurs de LILLE sont conduits à s'interroger sur leur avenir professionnel (pédagogie, administration, territorialité,...), mais ils s'organisent.

Ils feront des propositions, voire des contre-propositions.

Charles RONGIER BORDEAUX

Les inspecteurs de l'académie de BORDEAUX ont été conviés, par l'I.G. correspondant académique, à une réunion de travail le 30 septembre 1998. Au cours de cette rencontre, le recteur a présenté l'expérimentation de la réorganisation des services académiques. Des précisions étaient enfin données.

Cette expérimentation s'inscrit dans la logique du Plan Académique de Développement Intégré élaboré après une analyse de l'état exhaustif de l'académie. Dans un premier temps, la déconcentration concernera l'animation pédagogique qui est déléguée aux IA/DSDEN. Le découpage 1^{er} degré/2nd degré n'a plus de raison d'être.

L'académie de BORDEAUX a été découpée en 25 zones d'animation pédagogique qui correspondent aux zones de remplacement dans le 2nd degré. (Aucun lien avec le 1^{er} degré).

Ces zones ont à élaborer des projets, conduire des expérimentations, faire des propositions au recteur... L'évaluation de ces actions permettra de retenir les solutions efficaces. Ainsi, la déconcentration administrative sera une conséquence de la déconcentration pédagogique. Rien n'est figé d'avance. Une première analyse,

en fait, montre que les inspecteurs sont plus ou moins sollicités pour la mise en place des ZAP.

Les IEN de l'académie sont prêts à s'investir dans ces zones d'animation pédagogique mais le "toujours plus" n'est plus acceptable. Ils privilégient la ligne pédagogique, même s'ils restent attachés à la territorialité.

La perspective du P.T.A. dans lequel la place des IEN sera précisée devrait faciliter le travail du collège d'inspecteurs.

On peut reprendre la formule du Recteur : "on verra..."

Jacqueline PLATIER VERSAILLES (RD Val d'Oise)

L'intervention ne concerne que le département du Val d'Oise. Le responsable académique est "virtuel" depuis trois ans.

A cette rentrée on constate que le nombre de syndiqués est faible.

Pour ce qui concerne les propositions d'action, le texte suivant est adressé au B.N.

"Les IEN du 95 considèrent que la non-prise en compte par le M.E.N. de leurs demandes constitue une situation de blocage qui s'apparente à du mépris.

En conséquence, ils réitèrent leurs propositions d'action faites lors du Conseil syndical du 5 mai 1998 et demandent au Bureau National d'engager les démarches en ce sens.

Rappel des propositions hiérarchisées :

blocage des examens et concours requérant notre présence institutionnelle (CERPE, CAPSAIS, CAFIMF) ;

non-participation aux entretiens de direction ;

continuation du blocage des C.L.E.

Ces propositions représentent des actions à caractère national qui, au regard des enjeux sous-jacents, sont susceptibles de responsabiliser les autorités "ad hoc".

De plus, elles se réfèrent dans l'esprit à un mot d'ordre récent des IPR-IA qui a su faire preuve de quelque efficacité."

Lise ADAM LYON

La syndicalisation dans l'académie est stable pour le 1^{er} degré, plus difficile pour les ET et les IO.

Les actions engagées sont le blocage des C.L.E. et le refus de répondre dans l'urgence. La con-

signe "voiture au garage" n'a pas été suivie. Il faudrait des actions plus lisibles, plus évidentes et engendrant de la solidarité : une manifestation à Paris, pourquoi pas ! mais avec un jour de grève, par exemple.

Les collègues souhaitent des mots d'ordre pour la disparition de la hors-classe (grosses disproportions entre les différents départements de l'académie), des problèmes les préoccupent : les E.T. "déqualifiés" par les chefs d'établissement ; la grève des directeurs affiliés à la FSU (où en est-on au plan national ?) ; la transparence des crédits globalisés ; l'évaluation.

Les propositions d'actions s'orientent vers des actions très fédératrices, la mobilisation lors des CAPA (grève !). La vigilance s'impose : on cède trop facilement aux sirènes.

Christian BUSTREAU LIMOGES

La syndicalisation est stable dans une académie qui compte beaucoup de faisant fonction. La mobilisation sur l'action "voiture au garage" a surtout consisté à ... en discuter !

L'attitude des collègues est ambiguë : ils attendent des mots d'ordre forts mais sont peu enclins à les suivre.

Guylain HOIN AMIENS

Certains départements, certaines académies ont des projets. Ce n'est pas le cas d'AMIENS où les IEN sont exclus du Programme de Travail Académique depuis plusieurs années. Ils figurent formellement sur un document sans âme.

Le pédagogique comme levier supposerait que l'on parte du souci qualitatif.

La revendication liée aux frais de déplacement reste fortement liée aux dotations et au taux des indemnités de remboursement (1,78 F au km pour un coût moyen estimé à 3 F).

Les actions :

Le mot d'ordre sur les C.L.E. est maintenu dans la Somme, l'I.A. n'ayant d'ailleurs pas "réveillé" le dossier. Son utilité comme "outil" n'est pas avérée.

Rapports transmis sans note dans la Somme. Le mot d'ordre vient d'être levé à cause de la gêne créée.

Le levier des concours reste le moyen qui semble le plus efficace mais à l'échelon national.

La voiture au garage n'a pas

donné lieu à un écho particulier (4/12 habitent hors du département dans la Somme).

La syndicalisation : le département de l'Oise constitue enfin une section avec un responsable élu.

Les préoccupations concernant la hors-classe et la levée des verrous ne semblent pas liées à une volonté d'appartenance à un système éducatif qui "respire".

Etat des postes non pourvus : Aisne : 2 – Oise : 5 – Somme : 0

Michel ROURE GRENOBLE

La syndicalisation est en cours, sans enthousiasme. Elle est disparate selon les départements et les IEN-ET y sont peu nombreux.

L'affaire du Drac a montré une véritable solidarité des inspecteurs mais a prouvé que les IEN 1^{er} degré n' "existaient" pas. Elle a aussi engendré la tentation de vivre en collectif IEN (FEN – FSU – non-syndiqués).

Les collègues manifestent leur lassitude face aux injonctions ministérielles et à l'absence des moyens élémentaires pour assurer le fonctionnement des circonscriptions (bureau, conseillers pédagogiques, frais de déplacement, ...).

Aucune des actions du B.N. n'a été mise en œuvre (C.L.E., langues vivantes, voiture au garage) : les collègues trouvent ces actions décalées et peu réalistes. Ceux qui sont au 9^{ème} échelon sont désenchantés.

Les propositions d'actions sont :

bloquer le concours des P.E. ; ne pas inspecter les P.E.

Enfin, en projet, une réunion académique doit se tenir pour préparer une audience chez le recteur.

Fernand EHRET STRASBOURG

Le taux de syndicalisation est en légère baisse, mais meilleur que prévu.

Le Bas-Rhin n'a, à ce jour, pas de R.D.

Le climat se caractérise par un malaise lié :

au manque d'écho rencontré par le SI.EN-FEN auprès du M.E.N. ;

aux interrogations face à l'évolution du fonctionnement des académies. Sans rejeter l'idée d'une évolution, les collègues souhaitent continuer d'exercer des responsabilités qu'ils avaient choisies en en-

trant dans le corps des IEN (responsabilités pédagogiques, cadre territorial, etc.)

Les IEN se posent aussi des questions quant à leur place dans la formation continue.

Les actions menées ont eu un écho en ce qui concerne le blocage des C.L.E. (aucune mise en place dans le Haut-Rhin, mise en place mesurée dans le Bas-Rhin).

Aucun écho pour ce qui concerne la non-utilisation des véhicules personnels.

Y a-t-il une action forte pouvant mobiliser tous les collègues de toutes les académies ?

Les IEN souhaitent :

- une classe normale à l'indice 818 ;

- des réponses quant au fonctionnement matériel des équipes de circonscription.

Alain-Michel MOSSE CRETEIL

La syndicalisation se maintient et un progrès est à noter en Seine-et-Marne.

Le mot d'ordre de blocage des C.L.E. a été suivi dans un contexte de semi-grève du zèle rampante.

Les collègues attendent le 818 pour tous et le corps unique. Ils ressentent une incertitude face à l'avenir et au manque de concertation avec le ministère sur les projets en cours. (Une manifestation serait bien !).

Les collègues ne sont pas las

comme ceux de TOULOUSE mais se sentent pris dans un mouvement brownien.

André PROTIN ORLEANS-TOURS

L'académie manifeste sa lassitude et ses incertitudes par une passivité et une faible mobilisation. On déplore un déficit de communication avec le B.N. La syndicalisation est effective mais pas active. De plus les faisant fonction sont nombreux (plus de 10 postes d'IEN vacants dans l'académie).

Les actions ont varié selon les départements : l'Indre a fait des démarches nombreuses en direction des élus, du recteur ; le Cher n'a pas engagé le blocage des C.L.E. ...

Alain DUVERNE DIJON

La réunion académique ne s'étant pas tenue, peu de choses à dire aujourd'hui, si ce n'est la grogne des collègues par rapport au passage à la hors-classe et le refus de suivre le mot d'ordre de "voiture au garage" (problèmes importants de déplacements).

Réponse du Secrétaire général

Ce qui a été rapporté du malaise, de l'attente, de l'inquiétude a été entendu.

Il faut savoir cependant que la manière de travailler du ministre fait que la communication n'est pas évidente : il nous faut souvent forcer les portes.

Pour ce qui est du "caractère velléitaire des éditoriaux", chacun est maître de ses appréciations, cependant il faut tout lire, y compris les déclarations en C.A.P.N. Le M.E.N. les perçoit comme étant très virulentes ! Nous avons la volonté d'aller au bout mais il faut parfois tirer des bords. Cela n'empêche pas l'engagement d'actions, la demande et la tenue d'audiences, etc...

Certains piaffent et c'est normal : il y a un écart inacceptable entre les collègues. Il nous faut passer à la vitesse supérieure.

Pour ce qui est des actions, celle de la "voiture au garage" était une action dure qui a rencontré un terrain mou. Il est évident que cette action compliquait notre travail ; elle avait pourtant été proposée au Conseil syndical de mai dernier. Cette action a cependant été perçue par le ministre et par les recteurs, mais pas par la base...

Toutes ces actions ne sont pas vaines. Elles créent une instabilité qui gêne notre ministère et lui font percevoir que nous sommes mécontents !

L'action de bloquer les concours ne sera pas, à mon sens, suivie de plus d'effets que celle de la "voiture au garage". Des indemnités sont en jeu....

Les actions Langues vivantes et C.L.E. sont à poursuivre. Est-il opportun de maintenir l'action "voiture au garage" ? Faut-il réactiver ou lancer d'autres actions ?

Nous ne sommes pas encore en négociation et nous devons tenir nos revendications : le 818 pour la classe normale doit être obtenu au prochain Budget. Il nous faut donc prévoir des actions, peut-être dures, multidimensionnelles.

On avancera avec nos forces. Le syndicat représente un contre-pouvoir. On ne peut nous faire le procès de ne pas nous battre : on va à l'affrontement constamment mais en restant dans la correction.

Les relations avec les Recteurs se sont intensifiées grâce aux actions de terrain. Il faut faire le forcing pour que le P.T.A. existe, pour que le collège des inspecteurs existe. Il faut que le corps unique passe dans les pratiques. D'où l'im-

portance des actions au quotidien. D'où l'objectif de terrain : les actions proposées par le Conseil syndical et arrêtées par le B.N. sont l'émanation de choix exprimés par les collègues ; il est donc indispensable qu'elles soient massivement suivies.

Le syndicat n'existe que par la force des syndiqués ; chacun compte.

Nous devons prendre tous ensemble position sur les dossiers importants. Nous attendons les contributions des collègues :

Réorganisation des académies ;

Evolution de la carrière des inspecteurs ;

Enseignement des langues vivantes

Nouvelles technologies, etc ...

Le syndicat construit ses positions à partir des points de vue des adhérents. Il a besoin de nourrir une pensée professionnelle sur le système éducatif.

Nous avons centré sur le corporatif parce que c'est important.

Il nous faut nous mettre vite au travail sur le pédagogique. Le ministre renvoie la balle sur les académies. C'est donc à ce niveau qu'il nous faut nous impliquer et nous mobiliser.

En tant que Secrétaire général, je proposerai au B.N. des actions pour valoriser nos fonctions et les faire connaître au ministre en même temps qu'aux médias. On pourrait aussi présenter un livret avec des fiches rédigées par les inspecteurs sur nos actions professionnelles.

Le SI.EN est le syndicat le plus représentatif ; il regroupe près de 70% des IEN et a 4 sièges sur 5 à la CAPN. Nous pouvons cependant associer les autres syndicats, mais dans la transparence.

Il faut se préparer à l'action, les commissions de secteur qui vont se réunir aujourd'hui auront à faire des propositions sur ce point. Elles doivent aussi :

- analyser les trois fiches qui leur sont présentées et qui concernent :

* le corps unique des inspecteurs ;

* la revendication du 818 NM pour tous ;

* la réorganisation des académies.

- faire part de leurs observations sur la fiche d'évaluation des I.E.N. pour la hors-classe.

Modifications du Règlement intérieur

Afin de mettre en cohérence notre règlement intérieur avec les statuts de la FEN et d'harmoniser l'établissement des différentes commissions de secteur, le Bureau National, réuni le 5 octobre 1998, propose au Conseil syndical les modifications suivantes (conformément à l'article 13 des statuts)

Art. 7 a – Elections au Bureau National

Ajouter : " Nul membre du B.N. ne peut détenir un mandat d'élu politique s'exerçant au niveau départemental ou à un niveau plus élevé ".

Modification adoptée à l'unanimité

Art. 8 – Fonctionnement des commissions nationales

b) la composition de chacune de ces commissions est proposée au B.N. par le secrétaire général adjoint du secteur d'activité (suppression de " après élection au sein de chaque secteur considéré ") après appel à candidature.

Modification adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Comptes rendus des commissions de secteur

Secteur Information et Orientation

Rapporteur Alain LUX
NANCY-METZ

Le premier point abordé a été les questions matérielles et notamment les frais de déplacement (inspecteurs et C.I.O.). Il faudra faire évoluer cette question.

Fiche d'évaluation des IEN : des mots peu pertinents tels que "agents", "capacité" sont utilisés. Il n'est pas fait référence ni à des objectifs, ni à des points concrets. La fiche se situe hors contexte : il serait nécessaire de la replacer dans nos missions. Enfin, il est fondamental qu'il y ait contractualisation, par échanges entre l'évaluateur (qui doit donner des recommandations) et l'évalué.

Le dernier point abordé concernait les propositions de modification des différentes fiches.

Enfin, il serait bon de poser au ministre la question d'une réunion annuelle des I.E.N.

Pour ce qui est des actions possibles, une liste a été établie :

- 1° - plus d'activités de représentation, de transport de documents ou de courrier, etc.
 - non-participation aux CTPD, CAPD, CAPA ...
 - non-participation à l'élaboration de la carte scolaire et de l'offre de formation MGI (Mission Générale d'Insertion) et article 54 ;
 - demander aux directeurs de C.I.O. de faire passer la commission d'hygiène et de sécurité dans les locaux des C.I.O.
- 2° - Voiture au garage
 - Inspection du C.O.P.
- 3° - Non-participation à l'organisation des opérations d'appel et d'affectation

Secteur Enseignement technique et professionnel

Rapporteur Jean-Marc BOLINET
AIX-MARSEILLE

La commission de secteur a constaté - et vivement regretté - qu'une fois de plus, le nombre d'IEN E.T. inscrits sur la liste d'aptitude IPR-IA ne correspondait pas à l'importance de ce secteur dans le corps des I.E.N.

De plus, des questions sont posées sur l'avenir des postes budgétaires IPR-IA libérés par les départs en retraite des ex-IEN promus IPR.

Enfin, le recrutement d'IEN doit disparaître pour recruter des I.P.R.

D'autres points ont été abordés : l'application de la circulaire relative aux missions en apprentissage et, plus généralement, les missions des inspecteurs.

Pour ce qui est de l'action, une grande manifestation à Paris serait certainement une bonne chose.

Secteur 1^{er} degré

Rapporteur Guylain HOIN
AMIENS

La réflexion autour de la fiche d'évaluation a commencé avec une formule lapidaire : "le raffinement dans l'arbitraire n'a jamais amené la transparence".

Le rôle des commissaires paritaires semblera déterminant pour vaincre les dérives engendrées par le renseignement de cette fiche qui apporte, par ailleurs, son lot de questions dont :

- pourquoi ne demande-t-on qu'aux IEN postulant à la hors-classe de participer à une évaluation de leur travail ?
- notre motion de Congrès plaçant clairement en priorité des critères de barème, l'utilisation de cette fiche est-elle compatible avec notre argumentation syndicale ?
- enfin, sur les moyens de s'opposer à son utilisation, nous demandons une consultation des services juridiques de la F.E.N.

Synthèse

du Secrétaire général

Rapidement, je reprendrai quelques points.

Nous avons un objectif clair : le 818 NM pour tous.

Il ne faut pas sous-estimer ni surestimer notre capacité d'action. Nous ne pouvons pas attendre le mois de mars et nous devons être déterminés à gagner.

Pour ce qui est des déplacements, les crédits ont été abondés mais leur taux n'a pas changé. C'est un problème à poser dans le cadre de la FEN.

La réunion nationale des corps d'inspection sera demandée à nouveau par écrit.

La situation n'est pas désespérée : on peut même se permettre d'être optimistes, mais il faut rester vigilants.

Enfin, je rappelle que notre Congrès se tiendra les 30 et 31 mars 1999 à BONDY en Seine-Saint-Denis.

Paris, le 8 octobre 1998

Le Secrétaire Général

à

Monsieur Claude **ALLEGRE**
Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

Le SI.EN-FEN a souhaité, à plusieurs reprises, que vous puissiez le recevoir.

Votre volonté de réformer le système éducatif a rencontré l'assentiment de la F.E.N. et de notre organisation.

Il nous semble fondamental de vous rencontrer personnellement pour vous expliquer le sens que nous pourrions donner à une réforme du système éducatif à travers nos fonctions d'inspecteur du premier et du second degré.

Pour nous, la question centrale est celle de l'expertise du système éducatif, de son pilotage et de l'évaluation des personnels. Cette question est au cœur de notre travail quotidien.

Nous souhaitons donc fortement vous rencontrer pour vous exposer notre point de vue et prendre connaissance du rôle et des missions que vous envisagez pour les personnels d'inspection.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération et de notre entier dévouement au service de l'Éducation nationale.



Michel **LE BOHEC**

Liste d'aptitude IPR-IA

Enseignement technique :

le compte n'est toujours pas bon !!!

Comment, aujourd'hui, encore prétendre agir pour promouvoir cette voie d'excellence qu'est la voie professionnelle si, en parallèle, le travail des inspecteurs intervenant dans ce secteur n'est toujours pas reconnu ?

En trois ans, 28 nominations, alors que nous devrions compter 39 collègues promus.

A l'heure où monsieur le ministre annonce son intention de valoriser l'enseignement technique et professionnel, l'Administration, à l'occasion de l'établissement de la liste d'aptitude IPR-IA, dévalorise le travail des collègues IEN-ET.

Pour les listes 96 et 97, la DPATE prétextait le manque d'avis très favorables pour ne pas retenir plus de collègues de l'enseignement technique.

En 1998 ce n'est pas le cas ! Il y avait suffisamment d'avis très favorables pour retenir un nombre de collègues correspondant au pourcentage des IEN-ET et rétablir l'équilibre par rapport aux listes précédentes.

Nous dénonçons à nouveau le manque de transparence, l'absence de critères clairs et objectifs, et incitons les collègues non retenus à demander des explications à madame la directrice des personnels d'encadrement.

Faut-il rappeler que la liste d'aptitude aux fonctions d'IPR-IA, conformément aux accords Durafour, devait permettre aux IEN hors classe ayant atteint le dernier échelon une promotion de carrière ?

Faut-il rappeler l'investissement des collègues de l'enseignement technique et professionnel lors de la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation et de la pédagogie de l'alternance, de la validation des acquis professionnels, etc., etc. ? toutes choses pourtant si chères à nos ministres.

A ce jour, peu de satisfaits et beaucoup de mécontents ; n'oublions pas cependant que notre revendication immédiate est que la fin de la classe normale IEN corresponde à l'indice 818NM.

*Le 29 septembre 1998
Marie-Paule COLLET
Secrétaire générale adjointe
Secteur Enseignement technique et
professionnel*

Des chiffres éloquentes :

Spécialités	% du corps	LA 96	LA 97	LA 98	TOTAUX
C.C.P.D.	66	30 65,3 %	38 79,1 %	30 67 %	98 70,5 %
ET	28	10 21,7 %	8 16,7 %	10 22 %	28 20,1 %
IO	6	6 13 %	2 4,2 %	5 11 %	13 9,4 %
	100	46	48	45	139

Propositions d'inscription sur la liste d'aptitude 1998 aux fonctions d'IPR-IA

NOM, Prénom	Académie	Spécialité
AMEDRO Daniel	Rennes	AVS
AUDOIN Robert	Nantes	AVS
BARTHELEMY-VIGOUROUX Alain	Aix-Marseille	AVS
BASTIEN Gérard	Lyon	AVS
BERLION Daniel	Besançon	AVS
BOURGEOIS René	Dijon	Eco-Gestion
CHAMPOLLION Pierre	Grenoble	AVS
CLAEYSSENS Monique	Versailles	AVS
DECOTE Roger	Grenoble	AVS
DENOYELLE Alain	Lille	Anglais
DROUET Jean-Pierre	Créteil	AVS
DRUETTO Daniel	Montpellier	STI
FORGET Michel	Nancy-Metz	AVS
FROMONT Rémi	Lille	AVS
GABIN Jean-Claude	Versailles	AVS
GAUZENTE Georges	Reims	AVS
GILABERT Hélène	Paris	AVS
GIOUX Anne-Marie	Rennes	AVS
GUIBERT Louissette	Nantes	AVS
HAMBY Jean-Paul	Créteil	AVS
HERMAN-BREDEL Josepha	Limoges	AVS
JOLY Jean	Orléans-Tours	AVS
KEIME Roger	Rennes	AVS
KUPPERS Bernard	Administration centrale	AVS
LARCHANCHE Michel	Lille	AVS
LARRIVE Jean-Jacques	Reims	STI
LE BOHEC Michel	Caen	AVS
LEBEAU Josette	Dijon	STI
LECLERCQ Daniel	Nancy-Metz	AVS
LICOUR Gérard	Lille	AVS
MACKÉ Jean-Marie	Lille	AVS
MANTEAU Marie-Joëlle	Strasbourg	AVS
MARTIN Elisabeth	Versailles	AVS
MOREAU Marie-Claude	Versailles	AVS
NULLET Claude (Mme)	Créteil	AVS
ODIC Jean-Louis	Créteil	AVS
PALAUQUI Michèle	Administration centrale	AVS
PETIT Françoise	Lille	STI
PICOCHÉ Philippe	Nancy-Metz	AVS
PIERRET Paul	Nancy-Metz	Sc. Physiques
POPP Maurice	Grenoble	STI
RUFFIER Jean-Pierre	Grenoble	AVS
SCHMITT Jean-Louis	Amiens	AVS
SERRE Alain	Clermont-Ferrand	AVS
SILIGHINI Gérard	Rouen	AVS
Candidats proposés sur liste complémentaire		
MARC Jacqueline	Rennes	AVS
PAHON Nicole	Paris	STI
VERNET Jean-Marie	Montpellier	Eco-Gestion
ROBIOLLE Claude	Caen	AVS

Hors classe : un simulacre d'évaluation

Le Conseil syndical du 6 octobre 1998 a pris connaissance de la fiche d'évaluation proposée par le ministère pour l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe 1999.

Les membres du Conseil se sont unanimement déclarés hostiles à ce simulacre d'évaluation. Ils ont mandaté le Bureau National du 7 octobre pour réagir à cette fiche.

En conséquence, le Bureau National a préparé une déclaration et un courrier en direction de Mme Béatrice GILLE (cf. ci-contre).

Cette déclaration sera transmise aux commissaires paritaires académiques afin qu'ils la lisent en préambule lors des C.A.P.A.

Un dossier complet rappelant les procédures à suivre et les critères du SI.EN correspondant aux mandats du congrès de CRETEIL sera très prochainement adressé aux commissaires paritaires.

Déclaration du SI.EN-FEN

« Depuis plusieurs années, le SI.EN-FEN a attiré votre attention sur les insuffisances du dispositif d'évaluation des I.E.N. qui ne permettait ni de s'inscrire dans une démarche dynamique d'amélioration du service, ni de gérer de façon équitable les processus de promotion.

La note de service du 30 septembre 1998, relative à la préparation du tableau d'avancement à la hors-classe des I.E.N. au titre de 1999, comporte une fiche d'évaluation qui pourrait apparaître comme une première réponse à cette délicate question.

Toutefois, la mise en place d'une telle procédure, même transitoire, n'est pas acceptable pour au moins deux raisons :

- d'une part, c'est une mesure d'exception destinée uniquement à gérer l'accès à la hors-classe ;
- d'autre part, cette démarche ne se justifie pas puisque les ministres précédents ont reconnu que tous les inspecteurs devaient, sauf cas exceptionnel, accéder à la hors-classe.

Par ailleurs, les modalités retenues sont en totale contradiction avec les principes annoncés :

- une parution tardive et des délais trop brefs qui ne permettent pas de conduire le nécessaire dialogue entre évaluateur et évalué ;
- une évaluation, qui ne peut se limiter à un simple constat de compétences, doit prendre en considération la réalité des actes professionnels rapportés à un contrat initial précisant les objectifs à atteindre.

Ainsi, loin d'apporter une réponse constructive, cette note de service apparaît comme un simple habillage, élaboré à la hâte, d'une procédure qui ne peut que reposer sur des jugements arbitraires et parcellaires.

Dans l'attente d'une plus grande objectivité, le SI.EN-FEN demande que soient pris en compte, en priorité, les critères qui traduisent l'engagement dans la durée. »

Pub Foucher

Du silence et du fracas

En cette rentrée où bruisent des déclarations de notre ministre sur l'école du XXIème siècle et des publications nombreuses de textes au B.O.E.N., un silence étourdissant se fait entendre : où sont les inspecteurs ? Que fait notre syndicat ?

Dans tous les textes et exposés entendus, les Inspecteurs de l'Education Nationale ne sont pas ou peu nommés. Leur apparition au détour d'une phrase signifie simplement qu'ils doivent mobiliser, voire pousser les personnels pour mettre en œuvre les recommandations ministérielles. Mais, parallèlement, se développe l'idée que le Contrat Educatif local est piloté par le maire – qui désigne même un coordonnateur –, que le collège est tête de réseau d'éducation prioritaire, qu'il est aussi un élément fédérateur de la prévention des conduites à risque et du fonctionnement des futurs comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

En silence, nous voyons se dessiner une donne nouvelle de l'approche locale de l'éducatif. Ce qui apparaît premier est, désormais, les établissements – et en premier chef le collège – et leur environnement. En silence, il est précisé le rôle des différents personnels concernés, sans que soit défini celui de l'I.E.N. En silence, nous accompagnons les dispositifs, nous les soutenons. Dans cette vision assez réaliste nous pourrions nous dire que nous sommes le "prolongement" de l'IA, et que notre portion congrue est habituelle puisque nous retrouvons une "pleine puissance" par la voix de l'autorité de l'IA. Mais, dans le silence profond des non-dits, sommes-nous certains que les IA ne sont pas, eux aussi, dans une tourmente ? La "re-fonction" expérimentale des académies, le poids de plus en

plus important des rectorats dessinent, à n'en pas douter, une nouvelle carte. La connaissons-nous vraiment ?

Loin de moi l'idée de refuser toute évolution du système ; mais que dire d'une transformation qui s'énonce sans se clamer, se découvrir ? Que dire surtout de choix et de décisions pris sans concertation, sans discussion ? Que dire enfin, après des années d'un service public loyalement et correctement géré par des inspecteurs dévoués, de l'absence de reconnaissance et d'attention ? Oubliés d'un système qui fait regretter, pour nombre de collègues, le choix d'une profession librement consentie mais souvent trahie.

Le pire est dans ce silence d'en haut qui considère que nous devons exécuter les ordres, attendre notre sort, sans protester. Sommes-nous incompetents ou quantité négligeable pour ne pas vouloir nous considérer ?

Le pire est que les orientations ministérielles sont d'importance puisqu'elles engagent pour l'avenir des choix novateurs que l'ensemble de la profession, par conséquent, soutiendra, aidera ; néanmoins, elles se doivent d'être explicites et comprises.

Le pire est ce silence qui, paradoxalement, confine au tumulte, au fracas, dans la mesure où rien n'est dit mais tout se fait. Le pire est ce silence qu'il nous faut qualifier, à défaut d'être rompu, pour établir un dialogue. Le pire est ce silence qui ne peut que désespérer les inspecteurs que nous sommes et développer ainsi un fatalisme redoutable dont on se servira pour construire la barque des accusations faciles : les inspecteurs doivent travailler plus.

Mais ce silence d'en haut, insupportable dans son quoti-

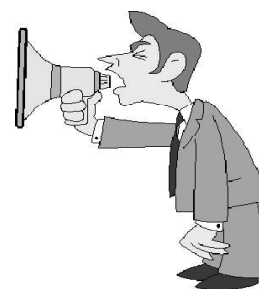
dien, se redouble par notre silence qui, lui, nous est imputable.

Où sont nos actions du mois de juin ? Où sont les écrits qui témoignent de notre engagement syndical, qui décrivent, département par département, les fracas de nos actions concrètes ? Dans cet examen de conscience où nous nous apercevons du peu de mobilisation des collègues, pourquoi hurler contre les silences du ministère puisqu'ils correspondent aux nôtres ?

"J'ai fait un rêve" : celui d'entendre, dès la rentrée, la force de notre mobilisation, l'expression de nos sentiments et colères. Mais que ferons-nous ? Comme d'habitude, quelques départements, quelques académies seront au rendez-vous et s'apercevront rapidement de leurs démarches solitaires ; ou bien tous les collègues suivront-ils un mot d'ordre qui montrerait au moins notre force ? Allons-nous passer du silence complice au fracas pertinent ? "Incendier" le Bureau National pour des actions qui ne sont pas suivies est, il faut l'admettre, d'une facilité étonnante ; renversons donc, pour une fois, les données ; apportons au Bureau National les moyens d'être fort, d'être représentatif dans l'action. En revanche, oui, le silence du Bureau National sur les nouveaux textes m'assourdit ; oui, j'aurais aimé une réaction syndicale, un mot d'humeur, un appel à la réflexion dès la rentrée. Pour exister, il faut communiquer. Pour fédérer, il faut exprimer nos divergences et nos convergences. Entre le silence et le fracas, il y a l'existence, celle qui doit nous permettre d'être compris, considérés ; cette existence que le Bureau National doit construire en parlant de nos revendications et des orientations éducatives énoncées. Il doit

parler, non en attendant le moment où tout le monde s'exprime, mais avant tout le monde, avant que la cacophonie ne s'amplifie. A nous, simples inspecteurs, simples syndiqués, de participer à cette existence quotidienne de notre syndicat, en évitant le silence et le fracas pour que notre voix porte et soit enfin entendue.

Yannick TENNE
Responsable académique ROUEN



Vers un troisième temps éducatif entre l'école et la famille

Les enfants passent moins de temps à l'école, les adultes en passent moins au travail... Du temps libéré s'est dégagé pour les uns et les autres.

I. - Temps de travail et temps scolaire

En près de deux siècles, les évolutions du temps scolaire et de son organisation témoignent d'une remise en cause de celui-ci, tout comme il y a remise en cause du temps de travail comme pivot dominant et structurant.

Dans la représentation mentale des citoyens, le temps de travail demeure le temps dominant, celui autour duquel la vie s'organise. Il scande la vie quotidienne, rythme les semaines, fait alterner les périodes de labeur et de repos. Le temps de l'école est venu se calquer sur celui du travail imposant de très longues journées et exigeant de plus en plus un week-end de deux jours.

Le temps de l'école est venu se calquer sur celui du travail

En voulant synchroniser le temps scolaire avec celui du travail ou de ce qu'il en reste, on élude le problème de la fatigue des enfants en ne s'attachant qu'à l'intérêt des adultes.

On pourrait gloser longuement sur les chiffres, mais les ordres de grandeur sont si significatifs qu'ils apparaissent incontestables.

Quelques repères :

- Début du XIX^{ème} siècle : journée de 16/17 h, semaine de 100 h ;
- 1848 : revendications pour une journée de 10 h, décret appliqué en 1912 !
- 1919 : journée de 8 h, semaine de 48 h ;
- 1936 : semaine de 40 h et premiers congés payés : 12 jours annuels ;
- 1956 : 18 jours ouvrables ;
- 1969 : 4 semaines de congés ;
- 1982 : 5^{ème} semaine de congés payés ;
- 1998 : semaine de 35 heures ?

En 1997, un plein temps représente environ 1 570 heures annuelles de travail. Mais le travail précaire s'accroît par rapport aux CDI. Pour envisager de fournir un emploi à chacun, il faudrait réduire la durée hebdomadaire à moins de 30 heures. L'horizon des 1 000 heures qui semblait folie lorsqu'il avait été évoqué par Fourastié se rapproche. La thèse du déversement de Sauvy ne tient plus ; les services n'emploient plus tout ce que l'agriculture, puis l'industrie, ont dégagé. La machine se substitue de plus en plus à l'homme, exécutant les tâches mieux que lui, pour un coût moindre et sans risque de conflits.

Il est donc indiscutable que la durée moyenne de travail ne cesse de diminuer. C'est une tendance lourde et irréversible.

Une diminution générale incontestable du temps de travail

Période	Durée annuelle du temps de travail	Durée totale du travail dans le cycle de vie	Temps de vie éveillé (base 16 h) dans la vie	Temps de travail dans le temps de vie éveillé
1850	5 000 h	185 000 h	262 800 h	70 %
1900	3 200 h	121 600 h	292 000 h	42 %
1980	1 650 h	77 550 h	420 480 h	18 %
1992	1 630 h	61 940 h	429 800 h	14,5 %

II. - Qu'advient-il du temps scolaire ?

Celui-ci doit être entendu comme temps d'enseignement avec un maître et ses élèves regroupés dans une classe. Il s'agit, à l'école primaire, des 6 heures réglementaires quotidiennes, récréations comprises.

Quelques chiffres :

- en 1894, au moment de l'application des lois Ferry rendant l'école obligatoire : 221 jours de classe par an, soit 1 326 heures ;
- en 1939, 179 jours de classe, soit 1 074 heures annuelles ;
- en 1965, 180 jours de classe pour 1 080 heures annuelles.

Pour les dix dernières années, la durée s'étale entre :

- 921 heures en 1990-1991
- 876 heures en 1993-1994 ;
- 894 heures en 1997-98 et 1998-99.

Il s'agit-là des horaires maxima desquels il conviendrait de défalquer le temps de rencontres syndicales (6 h/an), les jours perdus à cause des routes impraticables par les cars de ramassage, les moments de mise en route en début d'année scolaire, les après-midi de veille de vacances, les derniers jours de juin. Nous sommes loin des 936 heures obligatoires reprises dans tous les textes officiels.

Journées scolaires et journées de travail : diminution régulière

Pour autant, la journée demeure de six heures quel que soit l'âge des enfants et au mépris des multiples recherches des chronobiologistes, des observations des pédiatres, des rapports demandés par maints ministres.

Il en résulte un nombre très faible de jours scolarisés, phénomène encore plus net dans le

cas de la semaine de quatre jours : ainsi, en 1996-1997, y a-t-il eu 146 jours de classe pour 219 jours de repos. En 1997-98, 149 jours de classe !

Quant il s'agit de la semaine ordinaire, il y a environ 38% de journées entières et 6% de demi-journées de classe pour 56% de jours de repos.

Il a été beaucoup demandé de respecter l'alternance 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances pour tenir compte de la fatigue accumulée, mais dans les faits, c'est un désastre ; ainsi pour l'année 1997/1998 aurons-nous cinq périodes de 195 h, 171 h, 117 h, 162 h, 249 h. Où est l'équilibre, où sont reconnus les intérêts des enfants ?

Il importe de mieux distribuer le temps annuel en réduisant nettement la durée quotidienne, en augmentant le nombre de jours de classe, en diminuant la durée des vacances d'été, en répartissant la donne hebdomadaire sur cinq jours en continuité, sans dépasser 24 heures. Il convient de libérer, chaque début d'après-midi, un vrai temps-sujet où l'enfant pourra se reposer, participer à des ateliers culturels, sportifs, artistiques, scientifiques, de communication, lire, écouter de la musique, rêvasser...

III. - Temps libre des enfants et des adultes : comment les faire se rencontrer ?

Les indicateurs évoluent dans le même sens quand on s'en tient à la durée annuelle. Arithmétiquement, les temps de travail et de classe ne sont plus les temps dominants.

Comment utiliser ces nouveaux temps disponibles ? Comment les faire se rencontrer ? Comment utiliser des compétences au service des enfants ? Comment les discerner, les valider, les améliorer, les faire reconnaître ? Comment établir l'indispensable adéquation entre le

Etude comparative du temps de travail et du temps scolaire

	1850	1882	1936	1959	1995
Nombre d'heures de travail par an	5 000 h	4 400 h	1 900 h	1 820 h	1 450 h
Nombre d'heures de classe par an	Ecole non obligatoire	1 300 h	1 100 h	1 080 h	864 h

Un 3ème temps éducatif...

temps libéré des adultes et le temps libre des enfants pour leur apporter de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire qui viendront compléter les apprentissages effectués à l'école. Celle-ci joue un rôle fondamental, irremplaçable, mais ne peut prétendre tout faire dans un temps aussi limité.

Il y a place pour un tiers-temps pédagogique entre celui de l'école et celui de la sphère familiale. C'est ce temps qu'il faut conceptualiser, instrumentaliser afin d'apporter une aide éducative large, moderne, adaptée à tous les enfants, en commençant par ceux qui sont livrés à eux-mêmes, errent dans l'espace-temps qui ne cesse de s'agrandir entre le temps de l'école et celui de la famille. Il nous faut aider à définir ces nouveaux métiers, en dessiner les contours, en affiner les objectifs, les faire reconnaître par la communauté éducative et les pouvoirs politiques pour qu'ils soient solvables.

Il faut fournir une double réponse :

- à une demande émergente d'éducation élargie ;
- à la création de nouveaux emplois, ni de type marchand ni de type fonction publique traditionnelle.

Yves RONDEL

En temps ...

Lors du colloque sur la relance des ZEP à Rouen, le SI.EN est intervenu (après moult difficultés) pour dire notre souci d'une meilleure efficacité du système éducatif au sein de ces structures. Nous avons rappelé notre exigence d'une plus grande justice sociale, qui passe par l'attribution de moyens exceptionnels, pour une prise en charge plus individualisée des élèves.

Il est clair que, pour nous, la problématique des ZEP est bien l'éducation de l'enfant futur citoyen, ce qui dépasse à l'évidence le strict cadre de l'enseignement.

La dynamique nouvelle proposée par la ministre est susceptible d'améliorer l'effi-

cacité du service public d'éducation dans les ZEP... mais il faudra pour cela que les intentions affichées soient clairement traduites en actions à mettre en place.

Les inspecteurs sont partie prenante de cette relance des ZEP. Fortement impliqués dans le dispositif – bon nombre d'entre eux étant responsable de ZEP – ils sont prêts à œuvrer au mieux pour aider les jeunes de ces quartiers défavorisés, mais ceci ne pourra se faire que dans la mesure où la tâche sera humainement réalisable. Ceci a conduit le SI.EN à réclamer, à Rouen, des moyens pour fonctionner plus efficacement et, en particulier :

Pub Casden

et en heure ...

- une réduction du nombre d'enseignants au sein de chaque ZEP pour mettre en place un véritable suivi des actions éducatives,
- des moyens de gestion adaptés (équipement matériel performant et affectation de personnel en nombre adéquat).

Il ne semblait pas opportun de demander lors des Assises nationales des avantages corporatifs – même si ces derniers sont parfaitement légitimes -.

L'enjeu était autre et notre image ne serait pas sortie grandie si nous avions profité de cette occasion pour dénoncer l'injustice dont sont victimes nos collègues responsables de ZEP. En effet, ces der-

niers ne bénéficient pas de l'indemnité spécifique, pourtant attribuée à d'autres cadres du système éducatif (les principaux de collèges).

Si la réparation de cette injustice n'a pas été évoquée à Rouen, il n'en demeure pas moins que celle-ci doit cesser au plus tôt. Le courrier du secrétaire général (voir ci-contre) pose, une fois encore, le problème à la ministre.

Nous vous informerons dans le prochain bulletin de l'évolution de ce dossier.

Patrick ROUMAGNAC

Paris, le 14 septembre 1998

Le Secrétaire Général

à

Mme Ségolène **ROYAL**
Ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire

Madame la Ministre,

Lors du colloque concernant la relance des zones d'éducation prioritaire à Rouen, vous avez souligné la nécessité d'un engagement fort de tous les acteurs impliqués dans ces secteurs défavorisés.

De très nombreux inspecteurs sont actuellement responsables de ZEP et œuvrent avec un dévouement sans faille pour plus de justice sociale. Vous pouvez compter sur eux pour continuer à soutenir fidèlement les nouvelles initiatives que vous initiez.

Vous avez aussi déclaré que les personnels travaillant au sein des ZEP devaient bénéficier d'une juste rétribution de leur activité. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, mais nous tenons à vous informer d'une situation bien injuste : les inspecteurs responsables de ZEP ne bénéficient d'aucune indemnité spécifique attachée à cette mission, contrairement aux principaux de collège qui assument les mêmes fonctions dans d'autres ZEP.

Nous nous élevons vigoureusement contre cette iniquité de traitement et comptons sur votre intervention pour que cesse une telle injustice.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette requête,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Michel **LE BOHEC**

Pub Nathan

Ces fiches, établies par le Conseil syndical du 6 octobre et le Bureau National du 7 octobre 1998, doivent servir de base à la réflexion de tous les syndiqués dans le cadre de la préparation de notre congrès des 30 et 31 mars 1999 à BONDY (93).

Elles peuvent, d'ores et déjà, constituer un appui pour argumenter nos rencontres avec les élus (parlementaires et représentants des maires de France) afin de les sensibiliser à nos difficultés et à notre projet pour une meilleure efficacité du système éducatif.

L'INDICE 818 NM POUR LA FIN DE LA CLASSE NORMALE DES IEN

- avec incidence pour les retraités -

C'est actuellement la revendication prioritaire du SI.EN-Fen

Pourquoi ?

- Le taux de 35% du passage de la classe normale à la hors-classe permettrait un flux réalisant l'objectif de fin de carrière à l'indice 818NM (1015 brut).
- Les modalités de gestion adoptées depuis par le ministère vont à l'encontre de cet objectif.
- Aujourd'hui, près de 50% des inspecteurs de la classe normale voient leur carrière bloquée à l'indice 731NM.
- Durant la même période :
 - . l'indice terminal des corps viviers les plus importants (PE, PLC, PLP) a été porté du 731NM au 780NM
 - . par le jeu de bonifications indiciaires, certains de ces personnels terminent leur carrière à l'indice 818NM, et, pour quelques-uns, au-delà.
- La baisse significative du nombre de candidats au concours de recrutement apporte la preuve du caractère non attractif du métier d'inspecteur.
- La transformation des corps d'origine (IDEN, IET, IIO) en un corps unique des IEN n'a pas permis aux collègues retraités en 1990 de bénéficier d'un quelconque effet financier, contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres corps, dans des situations similaires.

L'INJUSTICE DE LA SITUATION ACTUELLE, RECONNUE PAR TOUS, EST A REPARER D'URGENCE

LE CORPS UNIQUE D'INSPECTION

C'est l'objectif du SI.EN-Fen

Les avancées obtenues grâce à l'action du seul SI.EN-Fen depuis dix ans constituent autant d'étapes vers cet objectif :

- **Décret statutaire de juillet 1990** : passage de 5 corps d'inspection (IDEN, IET, IIO, IPR-IA, IPET) à 2 (IEN, IPR-IA) ; missions communes et missions spécifiques, programme de travail académique, pyramidage du corps des IEN avec indice sommital au 818NM...
- **Protocole d'accord de février 1993** signé entre le Ministre de l'Education Nationale, la FEN, le SNIDEN, le SNIET, le SNIIO : passage à la hors-classe porté à 35%, avancement d'échelon à vitesse unique, assouplissement de la clause de mobilité.

"Les deux catégories de personnel, IEN et IPR-IA, effectuent des tâches analogues [...] dans un avenir plus ou moins proche la question de la fusion des deux statuts se posera." J. LANG

- **L'application du protocole Durafour aux IEN en juillet 1996** : 240 postes d'IEN transformés en postes d'IPR-IA sur 5 ans, avec maintien possible sur le poste initial, ouvrent l'accès à l'échelle lettre A.

Pourquoi ?

- Pour répondre aux exigences d'un service public d'éducation nationale de qualité qui ne peut se satisfaire de cloisonnements préjudiciables à un fonctionnement cohérent.
- Pour assurer les fonctions de contrôle, d'évaluation et de régulation dans la continuité et la cohésion.
- Pour que l'égale dignité reconnue aux enseignants des premier et second degré le soit aussi aux inspecteurs.
- Pour faciliter la mise en œuvre d'un véritable travail collégial entre inspecteurs de différentes spécialités.

Le corps unique d'inspection est le garant de l'application des orientations nationales. Lui seul est en mesure d'assurer les régulations nécessaires dans un système déconcentré.

Comment ?

- Par des modifications statutaires respectant les compétences et les champs professionnels de chaque spécialité.
- Par des conditions de travail à la hauteur de la fonction.
- Par un régime indemnitaire unifié.

LA REORGANISATION DES ACADEMIES

Rappel de quelques principes

- Une réorganisation des académies devrait permettre une meilleure prise en charge des élèves, par un pilotage cohérent et concerté des écoles et des établissements.
- Un tel pilotage nécessite le passage d'un système cloisonné et hiérarchisé à un système fonctionnel favorisant les liaisons transversales, simplifiant les circuits administratifs, réduisant les niveaux hiérarchiques.
- Un pilotage de proximité devrait faciliter l'émergence des projets, procéder à leur expertise, demander les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, en assurant le suivi et l'évaluation.

Pour leur mise en application

- Sur un secteur géographique déterminé, un collège d'inspecteurs couvrant les différents niveaux d'enseignement, territorialement implanté (la circonscription d'inspection du premier degré venant s'intégrer dans un ensemble fonctionnel plus vaste permettant de mieux accompagner la continuité éducative : liaisons CM2-6^{ème}, langues vivantes, A.I.S., etc. ...).
- Sur chaque secteur ainsi défini, autour du collège des inspecteurs, une équipe de conseillers pédagogiques contribuant à la mise en œuvre des projets des écoles et des établissements et à leur articulation.

La fonction des inspecteurs comporte sur chaque secteur :

- **Un volet élève** : contribution à leur orientation, à l'élaboration des épreuves d'examen.
- **Un volet enseignant** : participation au recrutement et à la validation des compétences à l'issue de la formation, participation à la formation initiale et continue, inspection-évaluation.
- **Un volet établissement** (école, collège, lycée, service) : participation à l'évaluation collégiale de l'établissement, contribution à la recherche des remédiations et accompagnement de leur mise en œuvre.
- **Un volet enseignement** : vérification de la conformité des contenus, participation à la recherche.

Organisation

Pour chaque secteur, le collège des inspecteurs est coordonné par l'un d'entre eux.